**PV du conseil « N°7 - 2022-2026 » du LexFEIM**

**jeudi 7 septembre 2023 – 13h40 à 16h50**

**- approuvé par courriel au 18 septembre midi -**

Le quorum (16/19) est atteint. **Présents ou représentés** : A. Cayol, M Bruno (proc de JM Roy), Amara Kone (proc de Cl. Human), M. Charité (proc de M. Guénolé), H. Gaba (proc de K. Hoyez), G. Lelabourier Fleury Legros (proc de P. Fleury Legros), P. Chabal (proc de Ph. Gast), N. Zémiac (proc de G. Lebreton), M. Gonzales-Pichihua, E. Denis, J. Bridenne, D. Guével. **Absents excusés** : MC. Lebreton, J. Clerckx, G. Lô, Ph. Corruble.

**I- Informations**

1) **Publications 2021-2023** d’ouvrages issus des travaux de membres du LexFEIM (merci de signaler ceux qui auraient été oubliés):

- Excès de pouvoir législatif et excès de pouvoir administratif. Étude comparée de l'office des juges constitutionnel et administratif français. Thèse de M. Charité, à venir, **2024**

- *Eurasian Legal System in a world of transitions* (dir. P. Chabal et al), Peter Lang, **2024**

- *Droit (public économique) du monde d’après* (dir. F. Bottini), Legitech **2023**

- *The completion of Eurasia ?* (dir. P. Chabal et al), Peter Lang, **2023**

- *Les défis actuels de l’Union européenne* (dir. M. Bruno), Legitech **2022**

- *Mélanges en l’Honneur du Doyen Didier Guével*, LGDJ **2021**

- *Droits fondamentaux et crise du pluralisme* (dir. F. Bottini), Legitech, **2021**

🡪 Tous ces ouvrages ont été signalés à Gilles Dumont pour son site « Univ Droit »

🡪 Tous les collègues publiant signalent leurs livres au service Commication de l’UHN

2) Le Lexfeim est heureux d’accueillir i/ la **professeure invitée Kuralay Baizakova**, Université Nationale Kazakhe Al-Farabi du 3 au 10 septembre 2023, et ii/ le **professeur Dah Bellahi** de l’Université de Nouakchott - mobilité inter-gouvernementale du 1er sept. au 31 oct. 2023.

3) L’Université Le Havre Normandie est lauréate d’un **programme MIC Erasmus +** 2023-2026 avec le Togo (merci à H. Gaba) et Madagascar. Elle va déposer une demande de MIC Erasmus + 2024-2027 avec le Kazakhstan (Université Nationale Al-Farabi, où notre VP D. Lefebvre s’est rendu en avril 2023 ) et l’Ouzbékistan (Université d’Etat d’Economie de Tashkent, où notre VP JN Castorio s’est rendu en janvier et septembre 2023)).

4) Un **nouveau collègue**, MdC en 01, a été recruté à l’Université : Mr Pierre Capelle (Cermud). Il s’inscrit donc dans l’**EDDN**, dont le secrétariat est assuré par Mme N. Zémiac.

5) La **titularisation** de notre collègue Maxime Charité est en cours. P. Chabal fait part de quelques mots de félicitations à notre jeune collègue, récipiendaire par ailleurs du premier Accompagnement Spécifique de la Recherche attribué au Lexfeim.

6) **L’écran** mural pour télétransmission (Zoom, etc.) est installé : il a été financé par une aide spéciale de la présidence, en dehors du budget du LexFEIM. C’est une bonne nouvelle pour la vie du labo.

7) Mr Zérah BREMOND a réalisé les **Cahiers n°3 du LeXFEIM** (présentation des séminaires, colloques, journées d’études 2022-2023. Il en est vivement remercié. Ces Cahiers n°3 sont en ligne sur le site du LexFEIM (<https://lexfeim.univ-lehavre.fr/spip.php?article333>) et disponibles en C 110.

8) **Réciprocité dans nos échanges internationaux (professeurs invités, colloques)**

Présentation de Mme la Professeure Kuralay BAIZAKOVA (**Université nationale kazakhe Al-Farabi**, sous convention avec l’UHN depuis 2006) :

*Chères et chers collègues, membres du LexFEIM,*

*Depuis 2006, notre convention inter-universités a permis de nombreux échanges. Au nom de ma Faculté des Relations Internationales et de nos département i/ de relations internationales, économie mondiale et études régionales, ii/ droit international, je voudrais remercier le LexFEIM et votre Faculté des Affaires Internationales.*

*En 2014 et 2019, environ 10 collègues du LexFEIM sont venus à Almaty pour nos colloques communs. Depuis 2006, notamment en 2016 et 2022, environ 10 de mes collègues sont venus à nos colloques au Havre. Nous avons publié 14 colloques depuis 2011, que ce soit en français et en anglais en France, en Belgique, en Roumanie et en Mongolie ; ou en russe au Kazakhstan.*

*Depuis une quinzaine d’années, trois dynamiques de recherche se sont établies et confirmées. Premièrement, des recherches en droit associant les juristes du Havre, d’Almaty et d’Inha, pour mieux comprendre les évolutions régionales d’Europe de l’ouest, d’Asie centrale et d’Asie orientale. Deuxièmement, des recherches en relations internationales Europe-Asie et les constructions communes d’après-guerre. Troisièmement, des recherches sur les liens entre Diplomatie et Logistique, associant les dynamiques terrestres et maritimes, surtout depuis 2014 les Nouvelles Routes de la Soie.*

*Depuis une dizaine d’années, a été créé dans mon université Al-Farabi un Centre de Droit Européen, à la suite de la visite au Kazakhstan du Président François Hollande en 2014, à laquelle a participé le Président de l’Université du Havre Pascal Reghem. Ce Centre de droit européen a vocation à accueillir des juristes français pour des recherches communes. Il a été fondé par le Doyen Aidarbayev et Pierre Chabal.*

*Au total, je voudrais à nouveau vous remercier, et me réjouir que plusieurs thèses en cours associent des collègues d’Almaty et du Havre dans la supervision des doctorants. Notre collaboration couvre aussi nos participations ensemble à des jurys de thèse et des jurys de HDR. Nous espérons que notre coopération se poursuivra activement dans différent domaines, y compris la mobilité éducative, les recherches scientifiques communes, par exemple dans le projet MIC qui sera présenté à l’UE !.*

9) **Accueil** des nouveaux **contractuels et ATER** / reconduction des anciens : 5 contractuels : en 01 B. Diop (CDI), C. Clorennec, G. Tredez, en 02 E. Denis, A. Kone; et 2 Ater 02 : M. Gonzales-Pichihua, T. Dia. L’arrêté de composition du LexFEIM sera mis à jour à jour y compris des nouveaux doctorants dont l’inscription est encore en cours. De même, quand les nouveaux statuts-type des laboratoires seront publiés, il sera procédé aux élections des représentants des doctorants, contractuels et Ater aux Conseil de laboratoire (1 représentant pour 5 membres enseignants-chercheurs).

10) L’**Ecole doctorale** tiendra sa réunion de rentrée le **21 novembre** (à Caen) pour les doctorants : le matin accueil des doctorants et l’après-midi conférence, puis remise du prix de thèse 2023.

11) **Comités de suivi individuel** : (CSI) des doctorants : composition des comités, etc. : une réunion aura lieu au Havre le **14 septembre à 14h** en salle Olympe de Gouges et en hybride, dirigée par G. Raoul-Cormeil, directeur, et M. Guénolé, directrice-adjointe, en présence de P. Chabal et N. Guillet.

 Rappel (Conseil de l’ED du 16 juin) : les CSI (*Cf.* Arrêté du 26/8/2022 et Règlement des Etudes du 18/1/2023) seront composés courant septembre 2023, pour toutes les thèses déjà inscrites ou en cours d’inscription, sauf celles appelées à être soutenues avant le 31/12/2023. Les CSI sont composés de membres expérimentés dans la direction de travaux mais pas nécessairement liés au sujet de la thèse. Leurs réunions ont lieu une fois par an, même en distanciel, et donnent lieu à un document PDF de 2-4 pages inscrit dans SYGAL, ce qui permet de garder une mémoire des progrès de la thèse jusqu’à la soutenance. Ils comprennent deux membres, l’un de la même section CNU que celle d’inscription de la thèse, l’autre d’une autre section, tous deux HDR. L’un interne à l’établissement d’inscription, l’autre peut être extérieur à l’établissement, à la Comue, ou à l’étranger sous réserve d’un statut à l’étranger reconnu équivalent à celui d’EC HDR. Enfin, les membres du CSI peuvent appartenir au jury (à vérifier qu’ils ne peuvent pas en être rapporteurs ou président). D. Guével soulève la question de l’équilibre genrée des CSI, question encore à clarifier.

 L’ED prévoit la mise en place d’une formation à l’intégrité scientifique dès la 1ère année de thèse, obligatoire avant la soutenance, pour un volume total de 64h sur toute la durée de la thèse (par tranches de 15/16h à la fois)

12) **Critères d’activité des laboratoires** adoptés par la Commission Recherche en juin 2023 et tels que devant inspirer notre évaluation : *Cf.* J. Clerckx

 P. Chabal partage ses notes prises lors des réunions du groupe de pilotage sur ces critères et des réunions des directeurs de laboratoire de l’UHN. Il y aura trois grandes catégories de critères : i/ des critères **quantitatifs et démographiques** élaborés par la DIRVED, simplement repris dans notre dossier d’évaluation HCERES, ii/ des critères **qualitatifs communs** à tous les laboratoires : publications notamment dans HAL, colloques organisés au Havre, auxquels sera renvoyé l’HCERES, iii/ des critères **propres à chaque laboratoire**. Sur ces derniers, il convient que nous arrêtions lors du Conseil de novembre 2023, lesdits critères : par exemple les activités de nos membres en colloques, publications, etc. organisés hors du Havre, en France et à l’étranger, les partenariats montés avec les collègues d’autres centres de recherche, les conventions, les codirections de thèse, les auditions auprès des institutions juridiques, diplomatiques qui nous consultent en tant que membre du LexFEIM, etc. **Il est demandé à chacun de venir à notre Conseil du 16 novembre avec des propositions précises de tels critères propres à nos activités de recherche au sein du LexFEIM.**

Le nombre de membres HDR du labo et le nombre de HDR soutenues devient un critère important. Nos encouragements vont aux projets de HDR en 2023-2024 pour Philippe Gast (garant possible : Jean-Marc Roy), Ismaelline Eba-Nguema (garant possible : Gilles Lebreton) et Ikboljon Qoraboyev (garant possible : Jocelyn Clerckx). D. Guével suggère que le site du LexFEIM indique que nous accueillons des projets de HDR et les 8 membres HDR du labo sont sollicités en ce sens.

13) Nouveaux **Statuts-types des laboratoires** de recherche de l’UHN adoptés par la Commission Recherche de juin 2023. Nous les avons demandés à la DIRVED et ils seront disponibles auprès de N. Zémiac. Une première analyse suggère que, comme ils contiennent les dispositions communes pour les élections du directeur, les directeurs adjoints et les diverses catégories de membres, notre Règlement Intérieur sera fortement allégé pour se centrer sur la définition de nos axes de recherche, et la vie interne du LexFEIM. Sur les points nouveaux : explications de J. Clerckx et à prévoir la reprise de notre Règlement intérieur.

14) **Projets des Axes** : présentation par leurs responsables (discussion ouverte pour une participation de l’ensemble des membres, associés, doctorants, contractuels …)

 **- *droits fondamentaux, bioéthique, biodiversité* - J. Clerckx et F. Bottini**

"Les droits fondamentaux constituent un axe de recherche « historique » du LEXFEIM mobilisant une équipe pluridisciplinaire

 de chercheurs en droit public, droit privé, histoire du droit et sciences politiques.

Toutefois, la notion de « droits fondamentaux » étant polymorphe et évolutive, cet axe de recherche a été remanié.

En effet, avant même la crise sanitaire, la notion de droits fondamentaux a commencé à être questionnée,

comme cela ressort du refus du constituant français d’inscrire l’expression au plus haut sommet de la hiérarchie des normes

lors de la révision constitutionnelle de 2008 ; ou encore de l’apparition de concepts concurrents tels que celui de « droits humains »

 dans un contexte marqué par des interrogations sur la bioéthique. Les transitions induites par l’épidémie de COVID 2019

mais aussi les défis sécuritaire, numérique, et bien sûr écologique n’ont fait qu’accentuer ce débat,

l'impératif de préservation de la biodiversité étant par exemple à l'origine de nos jours de l’émergence du concept de

droits fondamentaux de la personne non humaine.
Aussi, le nouvel axe de recherche du LexFEIM « droits fondamentaux, bioéthique, biodiversité » vise-t-il  à

analyser et commenter ces transformations dans une démarche de droit prospectif et comparé".

 **- *enjeux internationaux et sécurité* - G. Lô et P. Chabal**

*Trois directions sont à préciser, aux plans épistémologique, contextuel et institutionnel, une fois rappelé que cet axe a déjà évolué depuis un accent depuis 2011 sur les échanges internationaux, puis après 2018 sur les relations internationales, et enfin depuis 2022 sur les enjeux internationaux et la sécurité.*

 *Au plan épistémologique, la réflexion est appelée à se poursuivre sur la dualité des enjeux internationaux, à la fois* ***objets*** *des arrangements institutionnels et juridiques positifs et des décisions jurisprudentielles des droits internationaux, et à la fois* ***produits*** *des dynamiques de négociation et des arrangements politiques complexes qui tentent de stabiliser l’après-guerre froide. Ici, les écoles de pensée juridiques et celles des théories des relations internationales se complètent et le LexFEIM est déjà actif en matière de colloques et de publications, notamment une dizaine depuis 2018, à travers la consolidation de plusieurs réseaux de recherche.*

*Au plan contextuel, la question est de savoir si les récents* ***événements****, notamment en Ukraine, au Niger, et plus généralement les crises ouvertes ou larvées en Afrique centrale et orientale, en Asie du Sud et de l’Est et les instabilités de régime (Etats-Unis, Russie, par exemple) doivent connoter directement les recherches menées dans cet axe du LexFEIM. Ou bien si* ***l’analyse*** *universitaire n’a pas à se substituer au journalisme d’investigation. Une chose est la participation de membres du labo à des interviews et entretiens dans les médias ; une autre chose est de préserver une certaine et établie neutralité axiologique. L’analyse contextualiste en Relations Internationales n’est pas le commentaire à chaud de l’actualité pressante.*

*Au plan institutionnel, l’axe « Enjeux Internationaux et Sécurité » bénéficie de nombreuses* ***collaborations*** *avec des centres de droit partenaires, lesquels sont à l’évidence aussi des centres de partenariat pour les autres axes du LexFEIM. Ainsi notamment des laboratoires en droit des universités UCAD à Dakar, de Mauritanie à Nouakchott, du Centre de droit européen à l’université nationale kazakhe Al-Farabi, que nous avons contribué à cocréer, et des centres de recherche à Lomé, à Libreville et à Rabat avec lesquelles les liens s’intensifient.*

*Pour conclure, les responsables de cet axe tiennent à remercier tous les membres du LexFEIM et tous les contacts extérieurs, pour leur soutien et leur encouragement, et à souhaiter que la relève se prépare pour après la prochaine évaluation par l’HCERES.*

 - *droits des activités économiques et droits des espaces marins* - H. Gaba et A. Cayol

*L’axe de recherche n° 3 « Droits des activités économiques, droits des espaces marins » est à l’instar des deux premiers axes de recherche de notre laboratoire, généraliste, pluridisciplinaire, transversal ou fédérateur ou complémentaire et de spécialités diverses relevant à la fois du droit privé, du droit public, de l’histoire du droit et de la science politique. Plus précisément, cet axe a pour ambition de dynamiser les autres spécialités des membres du laboratoire dans une synergie individuelle et collective. Ses thématiques ou disciplines principales portent sur le droit de la mer et des activités portuaires, le droit des obligations, le droit commercial, le droit des affaires, le droit pénal général et spécial, le droit des assurances, le droit du travail et de la sécurité sociale, le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit public économique, le droit des collectivités territoriales, le droit des marchés publics, le droit international privé et public…*

 *Projets : 1) Au titre de l’année universitaire 2023-2024, les responsables de cet axe sont porteurs du projet du colloque international « Les activités économiques à l’aune des droits fondamentaux » prévu les 6-7 juin 2024 au Havre. Ce colloque réunira plus d’une trentaine de panélistes comprenant des partenaires gabonais, marocains, togolais, coréens, russes et d’autres collègues québécois et canadiens. 2) Nous envisageons d'organiser en 2024-2025 un colloque sur « la prévention des risques professionnels » en collaboration avec des partenaires institutionnels et syndicaux.*

**II- Délibérations**

1) **Quitus est demandé par l’équipe** de direction pour 1 janvier – 31 août 2023.

Il reste (sur notre budget de 22 000 € en 2023) :

 - ligne **Accompagnement Spécifique de la Recherche** (M. Charité) : 3772,56 € (sur 4500 €). Après vérification auprès de la DIRVED, sont éligibles – en plus des dépenses logiquement prioritaires de M. Charité – la prise en charge de la venue au Havre de personnalités du monde juridique, judiciaire, des grandes OI, etc. pour des exposés, notamment dans la semaine du 13 novembre où nous accueillons A. Sall (UCAD mais aussi ancien juge de la CEDEAO et Commission DH de l’ONU).

 - ligne **Fonctionnement** : 4204,27 (à prévoir: 2ème prof. invité, soutenances, etc.)

 - lignes **Colloques**: *Eurasian Legal Systems* 1283,24 €, *Le retour de l’Etat* 1830,17 €

 - ligne **Multilignes** : 1496,86 € (tirages reprographie, location photocopieuse, prêts de livres, etc.)

 - ligne **Equipement** : 00 € (le grand écran mural de visio-conférence a été payé par la Présidence)

**Le Quitus est approuvé à l’unanimité.**

2. Approbation définitive des **collègues étrangers invités** en 2024

 - Dildora Khodjaeva (Tashkent) (février 2023) - approuvé 2 juin 2023

 - Ismaelline Eba Nguema (Libreville) (colloque juin 2023) - approuvé 2 juin 2023

 - François Dekon (Lomé) (colloque juin 2023) - approuvé 7 sept 2023

**Approuvé à l’unanimité.**

3. **Colloques 2024** : présentation avancée par leurs organisateurs (dates, liste provisoire des participants avant résultat final de l’appel à communications diffusé sur CALENDA), budget complet, projet de publication) et approbation du principe de **subventions** par le LexFEIM

 - 6-7 juin 2024 *Les activités économiques à l’aune des droits fondamentaux* (H. Gaba, A. Cayol). L’organisation est très avancée avec i/ un projet de publication aux Editions Legitech, ii/ une moitié environ de participants normands et de France et une moitié environ de participants venant d’autres pays. Il est à noter que i/ plusieurs d’entre eux viennent d’autres colloques tenus dans le passé avec des pays partenaires et il faut se réjouir de cette fertilisation croisée ; et ii/ l’appel à communication sur CALENDA a généré une demi-douzaine de candidatures de qualité. Il est suggéré à A. Cayol et H. Gaba de bien **faire état de ces suites à CALENDA auprès de : DIRVED et HAVRE SEINE METROPOLE** lors de leurs demandes de subvention. Colloque rayonnant à partir de l’axe 3.

- Le colloque de M. Bruno est en évolution depuis un thème : « *La protection de la biodiversité dans l’Union européenne* » vers un thème « *La sécurité européenne face aux nouveaux enjeux économiques, diplomatiques et de défense*». En effet, la biodiversité a fait l’objet du colloque de Libreville (mars 2023) dont le LexFEIM était co-organisateur, et les questions de sécurité « dure » reviennent au premier plan. Colloque rayonnant à partir de l’axe 2.

NB : La DIRVED rappelle que les dossiers de demande de subvention sont dactylographiés, car les subventionneurs n’acceptent plus les dossiers rédigés ‘à la main’, qu’elle a dû parfois redactylographier..

**Approuvé à l’unanimité** pour les subventions détaillées dans le « Budget demandé pour 2024).

4. évolution des **listes des membres « associés** » et de «**invités** » (Cf. site du LexFEIM)

Le LexFEIM en 2022, à la demande des services centraux, avait dû limiter le nombre de ses membres associés (règle : le nombre des membres associés ne peut dépasser celui des membres de droit) à 15 associés. Les deux demandes pour être membre associé de J. Bridenne (qui l’a été jusqu’en 2022) et de Z. Brémond (très actif contractuel chez nous au Havre, et qui souhaite le rester depuis Pau où il a été élu Maître de conférences), sont accordées :

i/ Mme Bridenne, membre invité, redevient membre associé ; et Mme Cuq, membre associé devient membre invité

ii/ Mr Brémond devient membre associé (argument : nous avons 16 membres en fait car Mme N. Zémiac est bien membre permanent, aux côtés des 15 membres EC permanents.

**Approuvé à l’unanimité**

NB : Les membres émérites sont assimilés à des associés (Cf. arrêté de composition)

5) **Eméritat** : i/ renouvellement) pour Diane de Bellescize (qui a pris fin au 31 août 2023)

ii/ demande de Michel Bruno (départ prévu en mai 2024)

**Approuvé à l’unanimité.**

6) **Budget** 2024 par Projets du LexFEIM (*Cf. annexe) -* **Approuvé à l’unanimité.**

**III- Réflexions**

1) **Eméritat** : les *professeurs* et les *maîtres de conférences* qui prévoient leur départ en retraite prennent l’attache de la DIRVED et initient une procédure d’éméritat (de 1 à 5 ans), sur la base d’un projet pour la durée de l’éméritat (renouvelable 2 fois) ; ce projet est voté par le Conseil de labo, puis par la Commission Recherche, puis envoyé à la DRH.

Note des Services : l’éméritat peut être attribué pour une période de 1 à 5 ans renouvelable deux fois. La première période attribuée conditionne les durées des périodes suivantes puisque l’UHN ne peut pas accorder de nouvelles périodes d’une durée supérieure à celle de la première période. Les étapes sont les suivantes : 1) remise d’un dossier **de candidature incluant un projet et les éléments** de la trajectoire antérieure), puis 2) **vote du conseil de** laboratoire **qui valide le projet** (et s’engage donc à le rendre possible) **et se prononce sur la durée** de l’éméritat (qui peut différer de celle demandée par le collègue. Il est arrivé qu’un laboratoire se prononce pour une durée plus courte). 3) La décision **est ensuite du ressort de la commission recherche**. *Pas de passage au CAC*. Lorsque la commission recherche s’est prononcée favorablement, la DiRVED transmet le relevé de 4) **décision à la DRH qui prend un** arrêté signé du Président.

2) Le Doyen Didier Guével rappelle les colloques i/ « Droit et architecture » (24 novembre 2023), et en 2024 « Droit et bibliophilie » et « Préservation des cultures autochtones). Ils seront présentés lors des Conseils du LexFEIM des 16 novembre 2023 et de mars 2024.

**Proposition de « Budget par Projets » pour 2024**

**(« *Campus* *polytechnique des territoires maritimes et portuaires » - CPTMP)***

Dans le cadre du Projet de laboratoire, défini et précisé lors de nos évaluations, notamment la recherche en droit à l’Université du Havre pour les domaines du droit fondamental, international et économique et maritime, le budget proposé poursuit ces approfondissements à travers à la fois la consolidation de nos réseaux de recherche (*Cf.* en 2023 le projet de M. Charité entrant dans l’Accompagnement Spécifique de la Recherche) et nos actions, activités, et échanges avec un 12aine de pays d’Afrique, d’Asie, d’Europe et – en progrès – d’Amérique. Ces actions s’inscrivent dans une perspective pluriannuelle 2022-2026, en continuation de la direction du Lexfeim 2018-2022 et en harmonie avec la direction actuelle, base des actions de la direction 2026-2030. Les thématiques plus précises de ces domaines portent sur les évolutions constitutionnelles, le rôle public dans l’économie et la sécurité régionale. Plusieurs séries de projets font ainsi l’objet de demandes budgétaires pour 2024, et seront précisés lors du dialogue budgétaire avec la Vice-Présidence recherche et la DIRVED, après celui qui a déjà eu lieu le 5 septembre 2023 : début septembre cadrage par la VP recherche et le Président UHN, dialogue budgétaire au sein de la présidence à/c 15 septembre, puis échanges entre la DIRVED et les laboratoires, **adoption** des budgets par la CR du **7 décembre 2023**. *NB : Pour la proposition de budget, le calendrier est le suivant : dialogue entre la présidence et les différents services et composantes****jusqu’au****15 septembre. La DiRVED passe en dernier, soit le 15 septembre, pour avoir le temps de voir les laboratoires avant, dans la mesure où elle est gestionnaire de l’ensemble du budget recherche.*

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**1) 9000 € - Développement de l’internationalisation de la recherche**

**dans le territoire européen et eurasien**

- colloque international au Havre « *Droits des activités économiques* **4 500 €**

 *à l’aune des droits fondamentaux »*

Coût total : 13 000 € (infra en bleu : subvention extérieures à l’UHN)

Recettes demandées hors Labo : AI 1500, CR 2000, IUT 1000, UCaen 1000,  Le Havre Seine Métropole 3000

Dépenses estimées : déplacements 4500, hébergement 3000, repas 2000, publication 3500

- colloque international au Havre « La sécurité européenne face aux nouveaux enjeux économiques, diplomatiques et de défense » **4 500 €**

Coût total : 11 000 € (infra en bleu : subvention extérieures à l’UHN)

Recettes demandées hors LexFEIM : AI 1500, CR 2000, **LHSM** Le Havre Seine Métropole 3000

Dépenses estimées : déplacements 2500, hébergement 2500, repas 1500, publication 4500

NB : FRAIS d’INSCRIPTIONS d’auditeurs aux colloques : leur gestion fait l’objet d’une aide de la part du CRI (paiement en ligne) et de la DAF (perception en espèces sur place). Les membre du LexFEIM optent pour des frais au titre de la formation continue (100 € ?) payés par l’intermédiaire de la Formation Continue de l’UHN).

**------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**2) 6000 € - Flux entrant : Synergies institutionnelles dans deux territoires en émergence :**

**l’Asie, notamment centrale et orientale, et l’Afrique de l’ouest et du centre**

 - invitation d’un enseignant-chercheur d’Asie centrale (Ouzbékistan) 2 000 €

 - invitation d’un enseignant-chercheur d’Afrique centrale (Gabon) 2 000 €

 - invitation d’un enseignant-chercheur d’Afrique de l’Ouest (Togo) 2 000 €

**-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**3) 6000 € - Flux sortant : Rayonnement de la recherche en droits humains au Havre**

**vers des partenariats nouveaux**

 - échange avec l’université O. Bongo de Libreville 2 000 €

 - échange avec l’Université de Xiamen, Chine 2 000 €

 - mission de deux membres à Rabat (réseau Rabat-Libreville-Le Havre) 2 000 €

**-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**4) 10 000 € - Aide à la mobilité et à la recherche des doctorants (à partir de la deuxième**

**ou de la troisième années, sur projet soutenu par la direction de thèse)**

 - aide aux contractuels et Ater pour assister à des colloques, auditions … 2 500 €

- estimation de 50% des doctorants, environ 7 à 9, pour 500 € maximum 4 500 €

 - prévisions de soutenance et internationalisation des jurys : 2024 : 3 x 1000 3 000 €

 (en 2024 : MM. Denis, Michot, Nahimana)

**NB : les échéances de préparation du budget suggèrent de prévoir au 10 septembre de l’année N (celle de la demande de budget) les soutenances anticipées pour l’année N + 1 (celle de la soutenance). Ces dépenses visent à élargir les provenances des membres des jurys et, le cas échéant, à internationaliser les jurys.**

**-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**5) 5000 € - Soutien à la publication de recherches innovantes directement liées**

**à l’international et l’exploration des nouveaux territoires (hors colloques)**

 - ouvrage sur les territoires autochtones (Z. Brémond, associé, Pau) 2 500 €

- ouvrage sur les techniques d’interprétation par les juges (R. Titiriga, InHa) 2 500 €

**-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**6) 2100 € - Autre « fonctionnement » 600 € - « multi-lignes » du labo 1500 2 100 €**

Autre « fonctionnement », par exemple usage de véhicules UHN, rencontres ED, etc.

Multilignes : location photocopieuse, prêts interuniversitaires, envois postaux, téléphone, fournitures de bureau, etc.

**-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**TOTAL du « Budget par Projets » proposé à l’Université Le Havre Normandie 38 100 €**

**pour l’année 2024 (engagements du 15 janvier au 15 novembre 2024)**

**Rappel : la dotation établissement 2023 est de Total 2023 28 500 €**

**(22 000 + soutiens CR colloques 2000 + ASR 4500 €)**

**De façon générale le budget présenté paraît aller dans le bon sens car on peut y lire une stratégie sous-jacente sur laquelle nous pourrons dresser un bilan et des perspectives pluriannuelles (trajectoire du laboratoire qui sera scrutée lors de la prochaine évaluation par l’HCERES).**

NOTA BENE ! Pour 2025 : prévoir des flux entrant et sortant avec l’Egypte et la Côte d’Ivoire.

**-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**